

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2025-133

**LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le code de la recherche ;

Vu le code général de la fonction publique
et ses textes d'application ;

Vu le décret du 1^{er} février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2010-058
relative à la création de l'unité mixte de recherche U988 ;

Vu la décision Inserm n°DAJ2014-119
renouvelant l'unité mixte de recherche U988 ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2019-52
renouvelant l'unité mixte de recherche U988 et prolongeant Madame Catherine BOURGAIN dans ses
fonctions de directrice de l'unité ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-121
renouvelant l'unité mixte de recherche U988 et prolongeant Madame Catherine BOURGAIN dans ses
fonctions de directrice de l'unité ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2024-549
nommant Madame Myriam WINANCE directrice adjointe de l'unité mixte de recherche de l'unité ;

Vu la décision Inserm n° DAJ2025-6
renouvelant l'unité mixte de recherche U988 et prolongeant Madame Catherine BOURGAIN dans ses
fonctions de directrice de l'unité ;

DECIDE :

Article 1 : Madame Myriam WINANCE est renouvelée dans ses fonctions de directrice adjointe de l'unité mixte de recherche U988, intitulée « Centre de Recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé mentale, Société (CERMES3) », jusqu'au 31 décembre 2029.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Didier SAMUEL